

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS

◆◆◆◆◆◆◆◆

Réunion du Comité Syndical
Mercredi 9 avril 2025

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1171	21	11	0	7

Contrat de projet pour le programme « ECOCAP » : prolongation

Le Comité syndical du SMEI (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni mercredi 9 avril 2025 à 14 h 30 au Pôle de Proximité : Maison du Cotentin, 9 rue de la Boularderie à SAINT-PIERRE-EGLISE, en présentiel, sur convocation du 27 mars 2025.

M. Alain NAVARRET, Président du SMEI, préside la séance
M. Thierry LETOUZÉ est Secrétaire de séance.

PRÉSENTS

Délégués du conseil départemental de la Manche - titulaires :

M. Alain NAVARRET, conseiller départemental canton Bréhal, Président du SMEI
Mme Isabelle BOUYER-MAUPAS, conseillère départementale canton Agon-Coutainville, 1^{ère} vice-présidente
Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale canton Créances
M. Daniel DENIS, conseiller départemental canton Val de Saire
M. Thierry LETOUZÉ, conseiller départemental canton Cherbourg-en-Cotentin2
M. Yvan TAILLEBOIS, conseiller départemental canton Granville

Délégués des EPCI titulaires

M. Yves ASSELINE, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Jean-René LECHATREUX, communauté d'agglomération du Cotentin
M. David LEGOUET, communauté d'agglomération du Cotentin, 2^{ème} Vice-Président
Mme Manuela MAHIER, communauté d'agglomération le Cotentin
M. Jean-Marie POULAIN, communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche

EXCUSÉS

Délégués du conseil départemental de la Manche et du Calvados, titulaires :

M. Hervé AGNES, conseiller départemental canton de Quettreville-Sur-Sienne
M. Jacques COQUELIN, conseiller départemental canton Valognes
M. Benoît FIDELIN, conseiller départemental canton Les Pieux
M. Cédric NOUVELOT, conseiller départemental canton de Courseulles-Sur-Mer

Délégués des EPCI, titulaires :

M. Alain BACHELIER, communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Jacky BIDOT, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Claude BOSQUET, communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, communauté de communes de la Baie du Cotentin
M. Daniel LECUREUIL, communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Didier LEGUELINEL, communauté de communes Granville Terre et Mer

Contrat de projet pour le programme « ECOCAP » : prolongation

Vu le code de la fonction publique et les dispositions de l'article L.332-25 ;

Vu la délibération N°1080 du 1^{er} décembre 2021 pour la création d'un poste d'ingénieur chargé d'étude en CDD de 31 mois, dans le cadre d'un contrat de projet pour le programme « ECOCAP » (ECotoxicology analysis of CAthodic Protections) d'étude des risques sur le milieu marin des éléments chimiques libérés par les protections cathodiques ;

Vu la délibération n°1143 du 27 mars 2024 autorisant la prolongation du contrat de projet à durée déterminée d'une durée de 12 mois sur le grade d'ingénieur territorial à échéance au 31 mars 2025 ;

Vu le rapport de séance du 9 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité du syndicat mixte Synergie Mer Et Littoral, sans abstention, ni voix contre, à l'unanimité des membres présents,

- **autorise** la prolongation, sur une durée de 6 mois, du 1^{er} juin 2025 au 30 novembre 2025, du contrat à durée déterminée sur le grade cible d'ingénieur territorial (classification A6 de la filière technique) d'un coût annuel d'environ 55 000 € (charges comprises) pour la finalisation du programme « ECOCAP » ;

- **accepte** l'inscription au budget du SMEL des crédits nécessaires au versement des charges et à la rémunération de l'agent recruté.

Pour extrait conforme,
Le président du SMEL,
Alain NAVARRET



En cas de contestation de cette délibération, vous pouvez engager un recours gracieux auprès du président du Syndicat Mixte Synergie Mer Et Littoral ou formuler un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen – 3 rue Arthur Le Duc 14000 CAEN - dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr